

Conditions générales d'utilisation de la plateforme self-learning «staffing city»

1. Principes de base

Les présentes conditions générales font partie intégrante de l'utilisation du système de la plateforme self-learning «staffing city». Les contenus de formation sont élaborés selon les normes techniques et professionnelles les plus récentes. Ils sont mis à disposition sur le Learning Management System (LMS).

La plateforme self-learning est la propriété de swissstaffing et est protégée par des droits d'auteur. Vous trouverez des informations complémentaires (mentions légales) à notre sujet dans notre impressum. Par ailleurs, notre déclaration de confidentialité s'applique à la consultation de notre site Internet ou à l'utilisation de notre plateforme self-learning.

2. Inscription

L'inscription à la plateforme self-learning se fait par l'envoi d'un e-mail à gat@swissstaffing.ch. En envoyant son inscription, le preneur de licence accepte les présentes conditions générales. L'inscription est confirmée par écrit par swissstaffing, ce qui donne lieu à la conclusion d'un contrat.

3. Copyright et propriété intellectuelle

Pendant la durée de l'abonnement, le preneur de licence se voit accorder un droit d'utilisation de la plateforme self-learning non transférable. Le preneur de licence est tenu de traiter les contenus de manière confidentielle. D'autre part, il lui est interdit de transférer ou de partager simultanément un login avec plusieurs utilisateurs/personnes. Les contenus sont destinés exclusivement à l'usage faisant l'objet de la licence. Tout autre usage que celui visant à poursuivre le but éducatif, y compris et en particulier la diffusion, le traitement et la reproduction, n'est pas autorisé ou requiert l'autorisation de swissstaffing. Le preneur de licence s'engage à respecter ces droits de propriété et à transmettre cette obligation aux utilisateurs effectifs. Tous les autres droits de protection, en particulier les droits immatériels et de propriété intellectuelle, demeurent la propriété de swissstaffing.

Toute infraction fera l'objet de poursuites civiles et pénales.

4. Exclusion de la responsabilité

Le preneur de licence est conscient que les prestations fournies sur Internet sont soumises à des risques typiques de défaillance qui ne sont pas contrôlables par swissstaffing. Par conséquent, swissstaffing ne peut être tenu responsable de la disponibilité des contenus d'apprentissage, ni de l'accès au portail électronique. swissstaffing s'efforce à garantir l'exactitude du contenu des informations mises à disposition par le biais de la plateforme self-learning, mais décline toute responsabilité à cet égard.

5. Abonnement

Modèle tarifaire sous forme d'abonnement

	Cotisation annuelle en CHF				
	Utilisateur unique	5 utilisateurs	10 utilisateurs	30 utilisateurs	100 utilisateurs
Membre de swissstaffing	800.00	1'690.00	3'240.00	9'490.00	18'900.00
Non-membre	1'690.00	3'380.00	6'480.00	18'900.00	37'800.00

Sans résiliation en bonne et due forme, après une année l'abonnement est tacitement renouvelé. L'abonnement avec utilisateur unique ne peut pas être transféré. Toute demande de dérogation pour changement de titulaire dans les trois mois suivant le début de l'abonnement doit être adressée à gat@swissstaffing.ch.

Dans le cas d'un abonnement avec plusieurs logins toute demande de transfert doit être annoncée par e-mail à gat@swissstaffing.ch afin que celle-ci puisse être évaluée et traitée le cas échéant. Le transfert du login a pour conséquence que l'utilisateur initial perd l'accès à la plateforme self-learning. Un login ne peut pas être transféré à plus de quatre utilisateurs différents au cours d'une même année, sous peine de passage à une autre catégorie d'abonnement ou de la prise d'autres mesures.

Les membres associés ne peuvent commander que des logins individuels.

6. Paiements

Le login est envoyé une fois l'abonnement réglé. Le moyen de paiement utilisé est le virement postal/bancaire avec facture.

7. Prestations

Après avoir souscrit à l'abonnement à la plateforme self-learning les preneurs de licence bénéficient des prestations suivantes:

- Login personnalisé
- Plus de 20 heures de formation avec test final et certificat
- Environ 40 entraînements sous forme ludique
- Fiches d'information et guides pour une utilisation quotidienne
- Toujours up-to-date grâce à des mises à jour continues
- Module on the job pour l'intégration de formations complémentaires
- Login propre au supérieur pour contrôler le statut de formation
- Support, accompagnement et conseil

8. Résiliation

L'abonnement peut être résilié à la fin de chaque année moyennant un délai de préavis d'un mois.

Une résiliation extraordinaire est possible en cas de survenue d'un événement grave tel que l'insolvabilité de l'une des parties, une violation grave des conditions générales ou pour toute autre raison majeure. Le délai de résiliation reste inchangé et les frais de traitement par swissstaffing seront facturés.

9. Certificat

En cas de réussite des deux tests finaux, les collaborateurs utilisateurs reçoivent un certificat pour autant que les conditions ci-dessous soient remplies:

- Utilisation de trois mois minimum par utilisateur pour les deux tests finaux
- Les contenus «Bases légales» et «CCT» ont été entièrement traités et 20% des contenus restants ont été effectués.
- Les performance cards ont été activées pour en prendre connaissance.

Les certificats ne sont remis que si toutes les obligations financières ont été honorées au préalable.

10. Modifications des conditions d'abonnement ou des conditions générales

swissstaffing se réserve le droit de modifier ou de compléter les présentes conditions générales pour le futur pour autant que la modification soit acceptable pour le preneur de licence en tenant compte des intérêts des parties ou si elle est rendue nécessaire par des dispositions légales ou administratives. Le droit de modification ne s'applique pas aux dispositions essentielles du contrat, notamment en ce qui concerne la nature et l'étendue des prestations convenues par les deux parties. Si le preneur de licence est déjà client de la plateforme self-learning, swissstaffing l'informerá d'éventuelles modifications et compléments apportés aux conditions générales avec un préavis raisonnable sous forme écrite (p. ex. par e-mail ou par notification lors de la connexion à la plateforme d'apprentissage), au minimum cinq semaines avant l'entrée en vigueur prévue des modifications ou compléments. Les modifications ou compléments sont réputés acceptés si le preneur de licence ne s'y oppose pas par écrit dans un délai de deux semaines à partir de la réception de la notification. Si le preneur de licence s'y oppose dans le délai imparti, le contrat continue de s'appliquer aux conditions antérieures sans modification jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, swissstaffing a alors le droit de résilier le contrat par écrit à titre extraordinaire dans un délai de deux semaines à partir de la réception de l'opposition, avec un délai préavis de quatre semaines supplémentaires. Dans son message d'information sur les modifications, swissstaffing informera séparément le preneur de licence du droit d'opposition et des conséquences juridiques résultant du silence telles que susmentionnées.

11. For et droit applicable

Pour tous les litiges qui pourraient survenir en relation avec les conditions générales susmentionnées et l'utilisation de la plateforme d'apprentissage staffing city, les parties conviennent que le droit suisse s'applique et que le for juridique est Zurich.

Dübendorf, le 25 juillet 2023